

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
1^{ER} mars 2022

Date de la séance :
8 mars 2022

**Les membres en exercice
sont : 36
Quorum : 19
Membres présents : 19
Membres représentés 1
(Pouvoirs)
Total votants : 20**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2/2022
Séance du 8 mars 2022 à 18H00

L'an deux mil Vingt-deux, le 8 mars, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au Centre Culturel Marc Brinon 1 rue des Vergers 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

COMMUNAUTE DE Présents :
COMMUNES DU VAL
BRIARD

COMMUNAUTE Présents : Mme BOUARABA, Mme
D'AGGLOMERATION CHEVALLIER, M. DJIGO, Mme
DE MARNE ET GENDRE, M. KOLOPP, Mme PETITOT,
GONDOIRE M. POTTIER, M. MACLE (Suppléant de
M. SALVAGGIO) M. TAUPIN-GARDIN,
M. VOURIOT

VAL Présents : M. AFFRE, M. ARNAUD, M.
AGGLOMERATION GAILLARD, Mme GALLET, M.
GARROUSTE, M. MARSAUD, M.
MASSON, M. PITARI, M. POUPART

EXCUSES Mme CAPDEVILA, M. CHEVALIER L.,
M. CHEVALIER D., Mme GBIORCZYK,
M. JAHIER, M. LE REDULIER, Mme
PERIGAULT, M. SITHISAK, Mme
TORTRAT, M. SALVAGGIO.

Pouvoir :
De Mme Anne GBIORCZYK à M. Serge ARNAUD

Public :
M. François BIGOT (VEA)

REÇU EN PREFECTURE

le 14/03/2022

Application agréée E-legalite.com

DELIBERATION N° 2/2022

OBJET : Accueil d'un nouveau représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération de Val d'Europe au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) Marne-la-Vallée

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat et notamment son article 5,

Vu la délibération n°22-02-02 de la Communauté d'Agglomération de Val d'Europe désignant un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) Marne-la-Vallée,

Entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

DIT que le Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) Marne-la-Vallée accueille :

- M. François BIGOT délégué suppléant en remplacement de M. TRECUL, délégué suppléant sortant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Fait et délibéré au Syndicat de Transport,
les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

Sinclair Vouriot



REÇU EN PREFECTURE

le 14/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-257705103-20220308-2022_02-DE